

Au D. de Brinllin  
à Amst. Sept.

opie.

ms.  
569

Monsieur :

J'ay communiqué ce que je desirois, aux Parties pour lesquels  
dissimuler j'auoy pour la Sardine d'inclure au p<sup>r</sup> de V. Ex<sup>te</sup>.  
de la ~~reception~~<sup>reception</sup> qui il lui a plu m'en faire: ce me requièrent ils  
autrefois de vous et m'ont de graces tres-sensibles, avec priere  
de vouloir continuer de leur faire servir les ~~freres~~ de  
M<sup>r</sup> Bossu et ce qui M. de l'affaire de leur fils, qui  
avec eux vous se demeurera en. Avisé sur ce obligé.  
M. le Duc attend avec impatience le aduiz de l'Etat.  
ne se pouvant imaginer comme de 3. jours il n'est. A  
arriver pas non. Le vray que faire de l'assurance de  
la dignité de V. Ex<sup>te</sup>. qui lui M. pour cognoire: mais  
j'ay à lui faire sçavoir que sans doute il y a eu  
de l'interception par les chemins, et suis j<sup>r</sup>.

580

570.